



Litige avec un fournisseur

Par **ninette69**, le **24/11/2015** à **09:46**

Bonjour,

Je suis gérant de mon entreprise, j'ai monté à la demande d'un client un escalier fournis par un fournisseur revendeur X; Or j'ai monté et démonte ce produit 4 fois mais celui n'est pas stable , penché donc dangereux.

Après maintes réclamations, appels .., le revendeur c'est déplacé sur mon chantier avec son fournisseur et mon client et tout le monde a constaté l'anomalie, pris de photo etc

L'escalier a été échangé par un du même modèle car la gamme au dessus est inexistante et le problème est toujours présent même si moindre.

Le fournisseur a proposé de fournir des équerres pour assurer la stabilité, sachant que seule 2 marches touchent le mur.

Il faut savoir que le chantier aurait du être rendu début septembre et qu'il ne l'est toujours pas.

J'ai donc fait partir une demande d'indemnité en Ir/ar car chantier partiellement non payé, demande de dédommagement du client, agios etc..

Les équerres ont mis 15 jours pour m'arriver seulement les éléments fournis sont bonnes pour faire tenir une étagère à livres mais sûrement pas pour un escalier.

Quels sont mes recours? l'affaire a assez duré

Cordialement

Par **morobar**, le **24/11/2015** à **09:57**

Bonjour,

Les différentes relations ne paraissent pas clairement établies.

On ne sait pas si votre prestation consiste à monter un escalier fourni par votre client, ou si cette prestation comporte aussi la fourniture de l'escalier.

[citation] demande de dédommagement du client, agios [/citation]

Qui demande et à qui, qui paie ces agios dont il demande le défraiement??

[citation]Quels sont mes recours[/citation]

Quel est votre dommage ?

Par **ninette69**, le **24/11/2015 à 11:03**

Mon client me demande un escalier, je lui fournis en l'achetant à la plateforme du Batiment, et bien sur je monte.

Le client comme il n' a pas eu son chantier de rendu dans les temps demande un dédommagement, de plus il ne regle pas un chantier qui n'est pas terminé donc manque à gagner pour ma ste et j'ai des agios car l'argent ne rentre pas.

Par **morobar**, le **24/11/2015 à 11:26**

Jusqu'à preuve du contraire vous n'avez pas respecté vos obligations, en matière de délais et de qualité.

Vous êtes donc entièrement responsable devant votre client, qui peut effectivement alléguer d'un dommage à la suite du retard, et bien sur ne pas régler un chantier non abouti.

Si vous voulez mettre en cause le fournisseur de cet escalier, il va falloir démontrer sa faute, par exemple en prouvant que l'escalier fourni est différent de celui commandé, ou qu'il ne répond pas aux normes DTU en vigueur...